

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 30 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme MARETHEU, M. SCHREIBER, Mme LEVY,
M. PEREZ, M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ, Mme DANI, Mme BELLAL, M. BOUCHET,
Mme BRANES, M. PELLÉ, Mme HOUDOT, Mme ALLARD, M. RENÉ, M. GRIGNON, Mme VALETTE,
M. COURTOIS, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS, M. MOUGE, M. MARTET,
M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE

Excusé(s) :

Mme DESCATEAUX donne pouvoir à M. BERRUEZO,
M. COUTURE donne pouvoir à Mme BELLAL,
Mme NOIRET donne pouvoir à Mme RAYNAUD,
M. MANET donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. BUGEJA donne pouvoir à Mme BRANES,
M. BAZIN donne pouvoir à Mme VALETTE,
Mme CALIANDRO-CHARLON donne pouvoir à M. DUBOIS,
Mme RIVES donne pouvoir à M. MOUGE,
Mme ANTUNES donne pouvoir à M. MARTET

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Pierre PELLÉ

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 9 avril 2025, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°1, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'affectation du résultat issu du compte administratif 2024, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention entre la société ECONOMIE D'ENERGIE et la ville du Perreux sur Marne et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution du marché de maintenance des mobiliers jeux dans les parcs, mails, multi-accueils et écoles maternelles et déplacement temporaire de jeux au parc des cités unies à la société RECRE'ACTION , par 39 voix pour,
- Pris acte de l'attribution des marchés portant sur les fournitures scolaires et matériels pédagogiques aux sociétés ALDA et OGEO,
- Approuvé, à l'unanimité, la démarche de réalisation d'une aire de baignade en 2026 sur la parcelle située soit au niveau de la passerelle de Bry, soit au niveau du CDBM, en partenariat avec l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois et autorisé Madame le Maire à délivrer tout titre domanial relatif à la mise à disposition d'une quelconque parcelle du domaine public de la ville pour l'aménagement d'une aire de baignade en bord de Marne, par 37 voix pour et 2 abstentions (M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Approuvé, à la majorité, le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et le dossier d'enquête parcellaire, le lancement de la procédure de DUP en vue de l'arrêté déclarant l'utilité publique de l'opération d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation d'un équipement sportif et culturel plurivalent, ainsi que le lancement de la procédure de déclassement de la rue de la Croix d'Eau et autorisé Madame le Maire à saisir Monsieur le Préfet d'une demande de déclaration d'utilité publique ainsi que d'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire, par 37 voix pour et 2 voix contre (M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Approuvé, à la majorité, la convention de projet urbain partenarial (PUP) relative à l'Opération sise « 40 boulevard d'Alsace-Lorraine» à intervenir entre l'opérateur « COLIBRI PROMOTION », l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois et la commune, par 37 voix pour et 2 voix contre (M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Approuvé, à l'unanimité, le principe général de renouvellement du projet éducatif territorial, avec intégration du « plan mercredi », par 37 voix pour et 2 abstentions (M. MARTET, Mme ANTUNES),
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention aux associations de culturelles au titre l'année 2025, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement de fonctionnement pour les crèches municipales Les Petits Joncs Marins, La Gaîté et Bellevue, par voix 39 pour,

- Approuvé, à l'unanimité, la création des postes non permanents, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,



Christel ROYER

